

MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

- Séance du Conseil Municipal du 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize février, à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. PIERRE Gilles, Maire.

Date de convocation : 8 février 2018

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PIERRE Gilles – FAURE Camille - FINE Franck – ALLIEY Muriel – ESTIENNE Gérard - GAUTHIER David
- MAGNE Jean-Claude – REYNAUD Marc-VALLAT Muriel

Absente excusée : Céline LOPEZ - Pouvoir de à Céline LOPEZ Muriel VALLAT

Absent non excusé : Noël GRAS

Secrétaire de séance : Muriel VALLAT

Membres en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
--------------------------	---------------	--------------

Après avoir fait l'appel nominal, le Maire déclare que le quorum requis est atteint, la majorité des membres en exercice étant présents. Il remercie ceux-ci de leur présence avant de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Toutefois, en préalable à cet ordre du jour, il propose de donner la parole à M. JAHIER Noël, agent forestier intercommunal, qui souhaite faire un exposé des travaux que propose l'ONF à la commune pour l'année 2018.

Ensuite, il rendra compte des décisions qu'il a prises, dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise, et ce en vertu des délégations accordées par le conseil municipal le 04/04/2014, prévues aux articles L. 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – INTERVENTION de M. JAHIER, agent forestier intercommunal

Celui-ci a souhaité faire une présentation du régime forestier à l'assemblée communale. Il expose les éléments qui composent l'aménagement forestier programmé pour la période 2010/2019 et détaille les propositions prévues pour chaque année. Concernant les propositions pour l'année 2018, le conseil municipal approuve l'opération de régénération du mélèze (décapage de la parcelle 24), dont le montant s'élève à 5 000 € H.T. Une subvention de 50 % est sollicitée auprès du Conseil Régional, ainsi qu'auprès du Département (30 %).

Puis est évoqué le problème des plantations à la Pousterle, qui obligent à refuser la pâture des vaches sur lesdites parcelles nouvellement plantées. Enfin, M. JAHIER expose le fonctionnement des ventes des coupes de bois et notamment le problème de l'affouage, qu'il devient difficile d'attribuer en raison des difficultés pour les affouagistes d'accéder sur le site.

II – DECISIONS DU MAIRE :

RESTAURATION DE L'EGLISE Ile PHASE :

1) Avenant N° 1 au marché – Lot 5 – DECORS PEINTS –

Monsieur le Maire rappelle le marché initial du lot 5 (Décors peints) conclu avec l'entreprise ATELIER LAYE, d'un montant de 46 366.50 € HT (55 639.80 € TTC), notification reçue le 12/08/2016,

Il expose que la découverte fortuite d'un décor sur la voûte du Chœur a nécessité une plus-value concernant la restauration de ce décor pour laquelle l'Atelier LAYE a présenté un devis de 36 209.50 € HT (43 451.40 € TTC).

Ce travail « supplémentaire » engendre une moins-value sur le lot 1 (Maçonnerie-Pierre de taille) d'un montant de 23 088.58 € (27 706.30 € TTC).

Au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 janvier 2018, le maire a décidé de conclure l'avenant au marché correspondant, ce qui a porté le nouveau montant du marché à 82 576.00 € HT (99 091.20 € TTC).

2) Avenant n° 1 au marché – LOT 1 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Suite à l'avenant conclu avec l'atelier LAYE, le marché conclu avec l'entreprise de Maçonnerie-Pierre de taille « LES COMPAGNONS DE CASTELLANE3 (13), d'un montant de 145 491.62 € HT (174.589.94 € TTC), fait également l'objet d'un avenant en moins-value de 23 088.58 € HT (27 706.30 € TTC),

Le nouveau montant du marché est donc de 122 403.04 € HT (146 883.65 € TTC),

Puis le Maire passe à l'examen des différentes questions prévues à l'ordre du jour.

**N°1-2018-02-16 : REHABILITATION DE LA MAIRIE
(Accessibilité- Agrandissement-Isolation)
CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Les précédentes étapes du projet de mise en accessibilité-agrandissement et isolation de la Mairie, située à l'étage du bâtiment MAIRIE-ECOLE sont rappelées à l'assemblée.

Un agenda d'accessibilité (Ad'ap) a été adressé à la DDT.

Par délibération du 9 mars 2017, un prêt de 100 000 € a été effectué afin de créditer les études nécessaires et les premiers travaux.

Une consultation pour maîtrise d'œuvre a été lancée et 4 plis ont été reçus pour le 15 février 2018. La commission d'appel d'offres a ouvert les plis ce jeudi 15/02/2018 et effectué une analyse de ces offres, transmise à l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de M. Jean-Pierre MARCHAND, architecte DPLG à EMBRUN.

**N°2- 2018.02.16 :
Délégation à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
pour Etude Logements de saisonniers**

L'article 47 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 prévoit que les communes ayant reçu la dénomination de « touristiques » doivent conclure avec l'Etat avant le 28 décembre 2018 et pour une durée de 3 ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers et l'élaboration d'un plan d'actions sont un préalable nécessaire à la conclusion de la convention.

La commune de LES VIGNEAUX est concernée par cette démarche et souhaite associer la Communauté de communes du Pays des Ecrins dans l'élaboration de cette convention. En effet, l'intercommunalité est compétente en termes d'étude, de réalisation et de gestion d'hébergement pour travailleurs saisonniers

La commune propose de confier à la Communauté de communes la conduite du diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, l'élaboration concertée d'un plan d'actions pluriannuel et l'animation d'un comité de pilotage local pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal autorise la Commune à confier à la Communauté de Communes la conduite du diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, l'élaboration concertée d'un plan d'actions pluriannuel et l'animation d'un comité de pilotage local pour l'année 2018.

**N°3-2018.02.16 : TRAVAUX COMMUNAUX – VOIRIE COMMUNALE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES
POUR VOIRIE COMMUNALE 2018**

Il convient d'adresser un dossier de demande de subvention au Département des Hautes-Alpes afin de réaliser des travaux de voirie communale, celle-ci ayant beaucoup souffert pendant l'hiver. Un devis a été sollicité pour l'ensemble des travaux nécessaires et les travaux les plus urgents ont été sélectionnés.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du Département afin de remettre en état les chemins communaux suivants :

- **Lotissement la Bâtie : VC n° A1- Serre Gilbert haut : virage autour de la ZD 241+ la Combe : de la ZD 203 à ZD 243)**
- **Village La Bâtie : VC n°5 : Voie d'accès M. Alliey + Branche vers la Place Guiter-Gras**
- **VC n° 8 (après Mme Estienne sur Béal Morin)**
- **VC n° 12 (du canal au piège à eau-(après M. Violin sur le Pey)**

et ce pour un montant total de 47 837 € Hors-Taxes.

**N°4-2018.02.16 : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR
ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2018
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS –**

L'assemblée est informée des demandes de subventions reçues à ce jour qui nécessitent une délibération par anticipation au budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal décide

- ⇒ **De participer aux voyages scolaires organisés par les enseignants du Collège les Giraudes à hauteur de 50 € par élève domicilié sur la commune de LES VIGNEAUX, soit :**
 - ⇒ **250 €** qui seront versés au Collège pour le séjour sur l'île de Porquerolles de septembre 2018 (5 élèves)
 - ⇒ **350 €** qui seront versés au Collège pour le séjour en Espagne de mars 2018 (7 élèves).

- ⇒ **De verser une subvention de 500 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de l'Argentière-la-Bessée, qui organise pour la 4e année, un trail intitulé "Le sourire d'Aurore", en faveur de la lutte contre la maladie de Charcot, pour soutenir Mme Aurore Baroni, Sapeur Pompier volontaire infirmière au Centre de Secours de l'Argentière, qui souffre de cette maladie (ou sclérose latérale amyotrophique) depuis 2014.**

QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués les problèmes d'effectifs de l'école, dont la diminution entraîne malheureusement la fermeture d'une classe à la rentrée 2018/2019. (42 élèves). Monsieur le Maire expose à l'assemblée le fonctionnement de l'école que permettra la mise à disposition par l'Education Nationale d'un ½ poste d'enseignant supplémentaire qui prendra les CP-CPE1 deux jours par semaine. Ces 2 jours-là, il y aura donc 3 classes : une maternelle à 14, 1 CP-CE1 à 8 et un CE2/CM1/CM2 à 19.

Enfin, Mme ALLIEY demande l'état d'avancement du PLU. Monsieur le Maire rappelle que le projet a été arrêté en novembre 2017 et qu'ensuite le projet a été adressé pour avis aux personnes publiques associées. Ensuite un commissaire enquêteur doit être désigné par le Tribunal Administratif afin de lancer l'enquête publique qui pourrait se dérouler durant l'été.

Puis l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h.